

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-1-11-1

Service instructeur

DEAA - service prospective et politique
européenne

Service consulté

CONVENTION MICROPROJET INTERREG - CONGRES FRANCO-ALLEMAND A COLMAR

Résumé : Le Département est partenaire du projet INTERREG « Congrès Franco-allemand à Colmar ». Une participation de 2 500 € a été accordée au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières le 15 juin 2018.

Il est proposé d'autoriser la Présidente à signer la convention relative à ce microprojet INTERREG.

La Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme a émis un avis favorable lors de sa réunion du 18 mai 2018.

La Commission permanente a accordé par délibération du 15 juin 2018, une subvention de 2 500 € au Cercle franco-allemand de COLMAR Centre Alsace pour l'organisation du congrès des associations franco-allemandes à COLMAR, qui s'est tenu du 18 au 21 octobre 2018. Cette subvention a été attribuée dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT).

Ce projet relève par ailleurs du dispositif « microprojets » du programme INTERREG Rhin Supérieur. Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin figure parmi les partenaires, et doit à ce titre signer la convention relative au microprojet INTERREG.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de m'autoriser à signer la convention relative au microprojet n°12.MP20 « Congrès Franco-allemand à Colmar – la coopération franco-allemande dans le Rhin Supérieur : des bonnes pratiques transfrontalières ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT